



DECISION N°2024-171

Prestations de services et d'animations pour les activités réalisées au sein de l'Espace citoyen Bas-Vernet de la Ville de Perpignan pour la période de janvier à mars 2024.

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

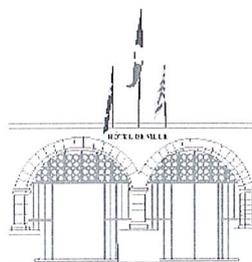
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à des prestations de services et d'animations pour la période de janvier à mars 2024 pour les activités organisées au sein de l'Espace citoyen Bas-Vernet de la Ville de Perpignan.

ARTICLE 1 :

De conclure des conventions de prestation de service et d'animation pour un montant total de **1 295 € TTC**.

- **Atelier motricité par l'association Jocs de llenga d'aqui**, représenté par **Noria Palé Fillatreau**, 8 rue des Pervenches, 66180 Villeneuve-de-la-Raho, pour un montant de **495 € TTC**. Mise en œuvre d'un atelier motricité en direction des enfants de la naissance à 3 ans dans l'espace Motricité de l'école du Pont neuf. Deux ateliers par mois, les vendredis après-midis (hors vacances scolaires). Ce temps d'échange et de partage autour du développement psychomoteur de l'enfant et plus largement les questions concernant la petite enfance permettant d'accompagner les fonctions parentales des familles accueillies.



- **Atelier gymnastique douce par l'El Sandra Fernandez-Baila**, 1 rue du Stade, 66600 Salses-le-Château, pour un montant de **800 € TTC**. Ces 20 ateliers permettent la pratique d'une activité physique : renforcement musculaire, cardio... mais aussi des exercices de souplesse, de coordination et de relaxation.

Soit un total de 1 295 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **24 JAN. 2024**

ID Télétransmission : **066-216601369.20240124-186433-AU-1-1**

Accusé reçu le : **24 JAN. 2024**

Affiché le : **24 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

